



## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

**jeudi, 6 juin 2019, à 20 heures,  
à l'Epicentre**

### **Ordre du jour :**

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2018.
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de 8'942'000 francs, sous réserve de diverses subventions fédérales et cantonales, destiné à la construction d'une installation de traitements des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués pour se procurer le financement et sa consolidation.
3. Discuter et voter la modification de l'article 27, alinéa 2 du Règlement d'organisation de la Commune mixte de Pleigne.
4. Discuter et voter les dépassements de budget et les comptes 2018.
5. Nommer Mme Lauriane Fankhauser en remplacement de M. Patrick Guenat à la Commission d'école.
6. Divers

Le règlement mentionné au point 2 de l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Il peut y être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Immédiatement après l'assemblée communale ordinaire :

## ASSEMBLEE BOURGEOISE

### **Ordre du jour :**

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2018.
2. Discuter et approuver la constitution d'une servitude entre la Commune mixte de Pleigne et BKW Energie SA concernant le feuillet n° 2044 du ban de Pleigne.
3. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL